# Compte-rendu de la réunion du 3 mai

La réunion s’est tenue à Orléans, Faculté de Droit, salle Grotius, de 9h30 à 16h30.

Présents : Stéphanie Mauclair (Droit, Orléans), Philippe Tanchoux (Droit, Orléans), Stéphanie Drelon (ethnologie, Tours), Sébastien Moreau (biologie, Tours), Gilles Tétart (sociologie, Tours), José Serrano (aménagement, Tours), Florent Kohler (anthropologie, Tours). Présent brièvement : Xavier Galiègue (économie, Orléans – Réseau MiDi)

Excusés : Didier Boisseuil, Geneviève Pierre, Geneviève Guetemme, Guillaume Etienne.

## 1) Résultat (négatif) de l’AAP

Notre réponse à l’AAP n’a pas été retenue. La raison principale, à notre sens, est que nous avons dû la réécrire in extremis en supprimant toute allusion au master « humanités environnementales », qui suscitait la controverse (concurrence avec masters existants). Dès lors, la demande de financement n’avait plus de sens puisque la demande portait sur des réunions régulières, sans objectif défini.

**Cette absence de financement nous oblige à revoir à la baisse nos prétentions concernant l’invitation de personnalités extérieures** et peut-être, de fréquence des réunions.

Cela ne nous empêche pas de réfléchir à plateforme d’enseignements irriguant plusieurs masters à différentes dominantes (droit, écologie, socio-anthropo, géographie/cartographie, arts…). Il ne s’agit pas de créer une concurrence interne, mais de nous concerter pour construire un ensemble « master » utilisant notre potentiel d’enseignement, avec des dominantes en écologie, ou en droit, ou en socio-anthropologie, ou en géographie… L’idée serait d’atteindre une masse critique permettant de faire de nos universités un pôle d’attraction pour les études environnementales sous leurs différents aspects. La possibilité de choisir entre dominantes, de se réorienter d’un parcours à l’autre, l’existence de multiples enseignements mutualisés et les passerelles d’un parcours à l’autre, devrait rendre visible nos masters à l’échelle nationale. On peut même rêver que nous parviendrons à créer un Institut spécialement dédié. Cela, encore une fois, se fera dans la concertation avec les équipes des masters ou parcours existants.

*A noter que l’EHESS vient de nous griller la politesse : on y ouvre, à la rentrée 2019, un master « Etudes environnementales » qui recoupe partiellement celui que nous envisagions. Voir PJ.*

## 2) Echanges concernant les compétences complémentaires : exploitation de notre potentiel.

Parlant de potentiel, nous avons, lors de présentations prolongés, effectué de nombreux recoupements concernant nos parcours inter- ou extra-académiques : programmes de recherches convergents, portant notamment sur la valorisation du « petit patrimoine » (celui qui n’est ni valorisé ni protégé) en relation avec la « nature ordinaire » (même définition). Certains ont participé aux mêmes programmes, ou appartiennent à des associations proches (e.g. Sébastien Moreau, associations Zéro Déchets Touraine et APNE, ou José Serrano (association SEPANT). Beaucoup d’entre nous se sont également intéressés aux perceptions des acteurs locaux, les agriculteurs, les élus, les habitants au sujet des pratiques vertueuses.

Ce qui émerge est donc une convergence facilitée en termes de projets, ainsi qu’une convergence dans nos raisons de nous intéresser à l’environnement. C’est pourquoi une approche exclusivement constructionniste (la fabrication des « récits » ou *narratives* concernant les enjeux écologiques contemporains), approche distanciée ou surplombante, n’est pas notre cœur de cible. **Il s’agit pour nous de *décentrer* les sciences humaines et de nous poser en partenaires de sciences de la terre**, en vue d’une action effective sur le plan environnemental (voir PPT joint).

## 3) Possibilité de créer un DU

Au cours de la conversation a émergé **l’idée de créer un Diplôme Universitaire**. Il s’agit d’une formation continue, diplômante, sans toutefois nécessiter une accréditation du Ministère. La forme, la durée, le contenu sont très flexibles (de deux jours à deux mois et plus, de 20h à 150h ou plus). Les DU sont faciles à créer car ils sont supposés être autofinancés. Ils ciblent des professionnels en activité, dont la période de formation est prise en charge par l’organisme qui les emploie.

Il nous faut donc évaluer les besoins en termes de compétences requises dans le domaine juridique, socio-écologique, et autres, permettant aux professionnels travaillant dans le domaine de l’environnement d’appréhender et de négocier les enjeux socio-environnementaux présents dans leurs activités (par exemple des élus, des techniciens de l’environnement, des agents de la fonction publique ou des responsables d’aires protégées.

La stratégie d’un diplôme universitaire nous permet de « tenir les deux bouts » identifiés pour le master : identifier les débouchés et réfléchir sur les concepts. Cet objectif est congruent avec notre projet d’inviter des professionnels hors monde académique pour identifier des besoins (le 14 juin, nous devrions commencer les cycles d’invitation).

L’avantage d’un tel DU est qu’il agirait comme une répétition générale avant d’envisager des programmes de formation plus ambitieux, type master.

## 4) Penser à un programme de recherche inclusif

La nécessité de maintenir les participants à notre axe soudés autour d’un projet commun nous a amené à évoquer la possibilité de mettre sur pied un programme de recherche, pour lequel nous demanderions un financement à la région.

Ce programme, pour intéresser tout le monde, devrait comporter un versant recherche pure, et un versant recherche de terrain, notamment parce que tout le monde n’apprécie pas de chausser des bottes en caoutchouc. La recherche sur le terrain n’a pas grand sens pour un historien ou un juriste, aussi devons-nous respecter les méthodologies propres à chaque discipline. La formulation-type d’un tel programme serait « patalalipatalala POUR patalalapatalali » (pour prendre un exemple : « *conditions socio-environnementales POUR la réhabilitation de la nature ordinaire*) (voir article Kohler joint à ce CR). Cette formulation prend en compte les aspects recherche fondamentale/recherche appliquée.

La discussion qui s’engage part dans différentes directions : doit-on privilégier la *recherche-action*, c’est-à-dire se donner pour objectif une intervention dans les politiques environnementales locales ou régionales, la *recherche participative*, visant à interagir avec une commune et ses habitants (ou autre collectivité) afin d’infléchir les politiques locales, ou une *recherche académique plus orthodoxe*, visant à créer un socle de concepts communs aux différentes disciplines de SHS et de SVT.

Parmi les thèmes évoqués, pêle-mêle, il y a

* l’appropriation ou réappropriation des savoirs anciens,
* la perception de l’environnement par différentes catégories d’acteurs,
* l’acceptabilité sociale et l’application du droit et des normes environnementales,
* l’évaluation à cinq ans des projets environnementaux financés par la région,
* une construction plus théoriques autour de l’articulation de concepts tels réhabilitation/reconnexion/restauration, cette dernière proposition cherchant à répondre à la question « quel registre d’action pour les sciences humaines et sociales dans les politiques environnementales ? »

A la différence d’un projet de formation, un projet de recherche limiterait très probablement les possibilités d’investissement de chacun des membres de l’axe, mais cela vaut la peine de poursuivre les discussions.

## 5 Créer un groupe de recherche autour d’un concept fédérateur

Une valeur partagée par les membres de l’axe humanités environnementales est que la nature a une valeur intrinsèque. Prosaïquement, on peut prendre l’exemple d’un usage instrumental de la nature pour faire du VTT qui change dès qu’on considère que cette nature abrite des loups qui nous observent. Le regard change immédiatement. La mise sous cloche de la nature introduit une rupture qui empêche la réflexion sur notre rapport à la nature. Être acteur du changement et pas seulement spectateur distancié change le mode de réflexion.

L’apport des sciences humaines et sociales sur l’environnement est clair dès lors qu’il s’agit d’une réflexion, il est beaucoup moins clair sur le rôle des sciences humaines et sociales qui agissent sur l’environnement. Le travail fédérateur pourrait porter sur cette valeur intrinsèque selon les disciplines de chacun dans une perspective de l’action. On pourrait se donner un objet commun et voir comme chacun dans nos disciplines nous le traitons.

## Conclusion

La journée a été riche en échange et très stimulante. La présence d’une délégation tourangelle supérieure en nombre à la délégation orléanaise a représenté cependant une déception. Autre motif de préoccupation : il y a une faible continuité dans la participation aux réunions. Chaque réunion s’apparente à une réunion initiale, où l’on accorde les violons. Cela retarde d’autant la mise en place d’un véritable travail.

Par ailleurs, ces réunions coûtent de l’argent à la MSH, et réserver un restaurant pour quinze alors que nous arrivons à sept est inquiétant pour nos finances.

Nous espérons donc voir beaucoup de monde le 14 juin afin de conserver la dynamique initiale et engager le programme de travail pour l’élaboration d’un diplôme universitaire et le lancement des travaux de recherche identifiés.